



Révocation du SME, interruption de la prescription pénale

Par **musica75**, le **30/04/2018** à **16:56**

Bonjour,
Mr X a été condamné en 2012 à 2 ans de prison avec sursis et 3 ans de mise à l'épreuve pour violences aggravées.
N'ayant pas rempli ses obligations, le sursis a été révoqué totalement par le JAP en 2014. Il a été inscrit au fichier des personnes recherchées.
Pouvez-vous me dire si dans ce cas il y a interruption de la prescription de la peine? Il vient d'être arrêté pour un autre délit, doit-il effectuer sa peine ou celle-ci est-elle prescrite depuis 2017.
(J'avoue que cela me ferait un peu plaisir....)
Merci pour vos réponses.